

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 27/00

ÉFAI – 000063 – AMR 41/03/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

MEXIQUE

Jusqu'à 250 étudiants en grève de l'*Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM, Université nationale autonome de Mexico)

Londres, le 3 février 2000

Selon certaines sources, jusqu'à 250 étudiants ont été battus et arrêtés par la police sur le campus universitaire de Mexico, le 1^{er} février 2000. Amnesty International est préoccupée par les informations selon lesquelles les policiers ont fait un usage abusif de la force dans le cadre de ces interpellations, et craint que les personnes appréhendées ne soient de nouveau maltraitées en détention.

Les étudiants de l'*Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM, Université nationale autonome de Mexico) sont en grève depuis le 22 avril 1999, pour protester contre les projets de réforme du système universitaire.

À la suite de heurts ayant opposé des étudiants en grève et des employés de l'université, plus de 400 membres de la *Policía Federal Preventiva* (PFP, police fédérale préventive) sont entrés sur le site universitaire *Escuela Nacional Preparatoria 3* et ont arrêté les étudiants en grève, qui ont apparemment été frappés au cours de ces interpellations. D'après les informations recueillies, au moins 37 personnes ont été blessées.

Une organisation non gouvernementale (ONG) locale de défense des droits humains ayant pu entrer en contact avec les étudiants appréhendés a indiqué qu'ils avaient été informés de leurs droits et autorisés à consulter des avocats commis d'office, mais qu'il ne leur avait pas été permis de voir les avocats de leur choix avant que leurs dépositions ne soient recueillies.

Les services du *Procurador General de la República* (procureur général de la République) ont apparemment engagé des poursuites pour terrorisme, rébellion et sabotage contre au moins 175 des personnes arrêtées, affirmant apparemment qu'elles avaient été prises en flagrant délit.

Amnesty International reconnaît qu'il incombe aux autorités mexicaines de maintenir l'ordre, mais elle est préoccupée par les informations indiquant que la police a fait un usage abusif de la force en procédant à ces arrestations, et que les autorités judiciaires n'ont pas autorisé les personnes interpellées à consulter les avocats de leur choix.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

D'après les renseignements dont dispose Amnesty International, des étudiants grévistes ont été agressés à plusieurs reprises. Ils auraient été enlevés, torturés, battus et même, dans certains cas, soumis à des simulacres d'exécution. À la connaissance de l'Organisation, aucune enquête officielle n'a permis de déterminer qui étaient les responsables de ces agissements, en vue de les traduire en justice (cf. le *Bulletin d'informations 109/99*, AMR 41/09/99 du 4 juin 1999, et l'AU 278/99, AMR 41/28/99 du 22 octobre 1999, et sa mise à jour).

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles la police a fait un usage abusif de la force en arrêtant jusqu'à 250 étudiants en grève de l'*Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM, Université nationale autonome de Mexico) le 1^{er} février 2000 ;

– appelez les autorités à garantir la sécurité de toutes les personnes appréhendées ;

– exhortez les autorités à veiller à ce qu'il leur soit permis de consulter les avocats de leur choix, à recevoir des soins et à entrer en contact avec les membres de leur famille ;

– rappelez aux autorités qu'à moins d'être inculpées d'infractions prévues par la loi, les personnes détenues doivent être relâchées ;

– demandez instamment que soit ouverte une enquête sur les circonstances dans lesquelles ces étudiants ont été appréhendés, et que les conclusions en soient rendues publiques.

APPELS À :

Maire de la ville de Mexico :
Licda. Rosario Robles
Jefatura de Gobierno del Distrito Federal
Plaza de la Constitución esq.
Piso 1, 06068 (5) México D.F.
Mexique

Fax : 52 5 510 0771

Formule d'appel : *Sra. Licda, / Madame le Maire,*

Procureur général de la République :

Lic. Jorge Madrazo
Procurador General de Justicia de la República
Av Reforma, esq. Violeta, Col. Guerrero
México D.F., CP 06300
Mexique

Fax : 52 5 346 0906

Formule d'appel : *Señor Procurador General, / Monsieur le Procureur général,*

Procureur général du district fédéral de Mexico :

Lic. Samuel Villar
Procurador General de Justicia del Distrito Federal
Niños Héroes 61, 3er piso, Col. Doctores
México D.F., CP 06720
Mexique

Fax : 52 5 133 7631 (si vous ne parvenez pas à obtenir la ligne, veuillez refaire une tentative ultérieurement)

Formule d'appel : *Sr. Procurador, / Monsieur le Procureur,*

Président de la Commission des droits humains du district fédéral (CDHDF) de Mexico :

Dr Luis Barreda Solórzano
Presidente de la CDHDF
Av. Chapultepec 49, Col. Centro
México D.F., CP 06040
Mexique

Fax : 52 5 681 8490 (si vous ne parvenez pas à obtenir la ligne, veuillez refaire une tentative ultérieurement)

Formule d'appel : *Estimado Doctor, / Monsieur le Président,*

COPIES aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 16 MARS 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -